



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/MP.WH/C.1/2008/3
EU/08/5086337/03
25 juillet 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS, FRANÇAIS,
et RUSSE

**COMMISSION ÉCONOMIQUE
POUR L'EUROPE**

**ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ
BUREAU RÉGIONAL POUR L'EUROPE**

RÉUNION DES PARTIES AU
PROTOCOLE SUR L'EAU ET LA SANTÉ
RELATIF À LA CONVENTION SUR LA
PROTECTION ET L'UTILISATION DES
COURS D'EAU TRANSFRONTIÈRES ET
DES LACS INTERNATIONAUX

Comité d'examen du respect des dispositions

Deuxième réunion
Genève, 24-25 septembre 2008

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ DE LA PREMIÈRE RÉUNION
qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, dans la salle I
à 9 heures le mercredi, 24 septembre 2008*

* Conformément aux procédures d'accréditation des Nations Unies les participants sont priés de remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site www.unece.org/env/water/meetings/registrationmeeting.htm et de le retourner au secrétariat de la CEE au moins deux semaines avant la Réunion, c'est-à-dire jusqu'au **10 septembre 2008**, soit par télécopie (+ 41 22 917 0621), soit par courrier électronique (olga.carlos@unece.org). Avant la Réunion, les représentants sont priés d'obtenir leur plaquette d'identité au bureau des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'Office des Nations Unies à Genève, installé au portail de Pregny, avenue de la Paix 14 (voir le plan sur le site Internet du CEE Protocole). S'il vous plaît permettez suffisamment de temps pour cette procédure. En cas de difficultés, prière de contacter le secrétariat par téléphone au no + 41 22 917 1926.

I. AGENDA PROVISOIRE

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Faits nouveaux survenus depuis la précédente réunion du Comité d'examen du respect des dispositions
3. Règlement intérieur du Comité d'examen du respect des dispositions
4. Principes directeurs pour les communications émanant du public
5. Modalités de traitement des demandes soumises par les Parties et des questions renvoyées par le secrétariat
6. Collecte de données, y compris les évaluations sur place, et coopération avec les organisations non gouvernementales
7. Stratégie visant à faire connaître le travail du Comité d'examen du respect des dispositions
8. Programme de travail et calendrier des prochaines réunions
9. Questions diverses
10. Adoption du rapport

II. ANNOTATIONS A L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point 1 : Adoption de l'ordre du jour

1. Le Comité d'examen du respect des dispositions sera invité à adopter l'ordre du jour reproduit dans le présent document.

Point 2 : Faits nouveaux survenus depuis la précédente réunion du Comité

2. Le secrétariat informera le Comité des faits nouveaux survenus depuis la précédente réunion du Comité, en particulier concernant le changement dans la composition du Comité.

Point 3 : Règlement intérieur du Comité d'examen du respect des dispositions

3. Conformément à la décision I/2 de la Réunion des Parties (et au paragraphe 8 de son annexe), le Comité adoptera son règlement intérieur en prenant en compte le règlement intérieur de la Réunion des Parties et spécifiquement la règle 21. En se fondant sur un rapport informel

préparé par le secrétariat en coopération avec le président le Comité discutera et finalisera son règlement intérieur.

Point 4 : Principes directeurs pour les communications émanant du public

4. En s'appuyant sur un rapport informel établi par les membres du Comité Mme Diana Iskreva-Idigo and Mr. Serhiy Vykhryst, le Comité discutera le format et le contenu des principes directeurs pour les communications émanant du public.

Point 5 : Modalités de traitement des demandes soumises par les Parties et des questions renvoyées par le secrétariat

5. Le Comité discutera les procédures pour traiter les demandes soumises et les questions renvoyées par le secrétariat en s'appuyant sur un rapport informel établi par le secrétariat traitant du rôle et des tâches du secrétariat dans le processus.

Point 6 : Collecte de données, y compris les évaluations sur place, et coopération avec les organisations non gouvernementales

6. En se fondant sur un rapport informel établi par le président, le Comité discutera la collecte de données et examinera les possibilités de coopération avec les organisations non gouvernementales.

Point 7 : Stratégie visant à faire connaître le travail du Comité d'examen du respect des dispositions

7. Le Comité discutera des instruments potentiels pour faire connaître le mécanisme d'examen du respect des dispositions sous le Protocole, de même que des possibles activités de renforcement des capacités.

Point 8 : Programme de travail et calendrier des prochaines réunions

8. Le Comité discutera son programme de travail futur, il déterminera les points de discussion pour ses prochaines réunions, et donnera au secrétariat des indications concernant les mesures à prendre. Le Comité déterminera aussi les dates des prochaines réunions, prenant en compte que la troisième réunion a déjà été provisoirement prévu pour le 25 et 26 février 2009.

Point 9 : Questions diverses

9. Les représentants qui souhaiteraient proposer l'examen de questions au titre de ce point de l'ordre du jour sont priés d'en informer le secrétariat commun dans les meilleurs délais.

Point 10 : Adoption du rapport

10. Le rapport sera présenté pour adoption par le Comité.
